

Instances syndicales de mars 2024

Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

Séances du 18 mars 2024

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL

Séance du 18 mars 2024



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
- 95450 THEMERICOURT -
~~~~~

## **BUREAU SYNDICAL**

### **18 mars 2024 à 18h**

#### ORDRE DU JOUR

---

|                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Adoption du Procès-verbal du 20 novembre 2023                                                       | 1  |
| 2. Adoption des fiches de subvention :                                                                 | 6  |
| ▪ Aides énergie                                                                                        | 7  |
| ▪ Acquisition de parcelle boisée à Livilliers                                                          | 9  |
| ▪ Plantations d'arbres en périphérie du Centre de Secours de Gargenville (SDIS78)                      | 10 |
| ▪ Étude d'aménagement d'entrée du village et de sa périphérie - Le Perchay                             | 11 |
| ▪ Petit patrimoine rural                                                                               | 12 |
| ▪ Fonds d'initiatives locales (FIL)                                                                    | 13 |
| ▪ Soutiens aux initiatives culturelles                                                                 | 15 |
| ▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée | 20 |
| 3. Annulation de subventions                                                                           | 22 |
| 4. Désignation d'un membre de la commission fonctionnement du Parc et finances                         | 24 |
| 5. Questions diverses                                                                                  | 26 |

# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption du Procès-verbal du 20 novembre 2023



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL**  
Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf août, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

|                                 | <b>Bureau syndical</b> |
|---------------------------------|------------------------|
| Nombre de membres en exercice   | 26                     |
| Nombre de membres présents      | 17                     |
| Nombre de membres ayant pouvoir | 0                      |
| Nombre de votants               | 17                     |

**Etaient présents :**

***Collège de la Région***

Jean-François RENARD,

***Collège des Départements***

Cécile DUMOULIN, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

***Collège des Communes***

Emmanuel COUESNON, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Joëlle VALENCHON,

***Collège des Communautés de Communes / Urbaine***

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

***Collège des Villes-Portes***

Monique LEFEVRE

**Etaient excusés ou absents :**

***Collège de la Région***

Thibault HUMBERT, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

***Collège des Départements***

Alexandre PUEYO,

***Collège des Communes***

Christophe DEPONT, Marc GIROUD, Sébastien LAVANCIER, Michel RICHARD, Pierre VANDEPUTTE,

## I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 19 JUIN 2023

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

## II – ADOPTION DES FICHES D'OPERATION ET DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Thomas VATEL, Jean LORINE, Benjamin DEMAILLY, Joëlle VALENCHON et Capucine FAIVRE, le Bureau ADOPTE les opérations et subventions suivantes :

### Axe 1 :

| N°                 | Nature de la subvention                                                                                                            | Montant     |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1216               | Actions d'accompagnement des programmes biodiversité                                                                               | 5 000,00 €  |
| 1215               | Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action sur le patrimoine géologique                                                    | 10 000,00 € |
| 1214               | Inventaire, suivi et protection de la faune et de la flore                                                                         | 5 000,00 €  |
| 1207               | Formation aux techniques de restauration du patrimoine bâti                                                                        | 10 000,00 € |
| 1205               | Changement de regards et de pratiques de gestion des espaces non agricoles (rues, cimetières, parcs et jardins, privés ou publics) | 10 000,00 € |
| 1204               | Observatoire photographique du paysage                                                                                             | 15 000,00 € |
| 1203               | Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins                           | 15 000,00 € |
| 1198               | Études et actions de sensibilisation climat énergie                                                                                | 20 000,00 € |
| 1197               | Actions de sensibilisation et formation à l'éco-construction et rénovation                                                         | 10 000,00 € |
| 1196               | Développement de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti                                                         | 25 000,00 € |
| 1195               | Études et prospective en aménagement                                                                                               | 15 000,00 € |
| 1176/23            | Restauration d'un pignon à Montgeroult - M. Mme Leturcq                                                                            | 4 800,00 €  |
| 1176/22            | Restauration d'une façade à Marines - M. Liutard                                                                                   | 4 209,93 €  |
| 1176/21            | Restauration d'une façade à Marines - Mme Mancheron                                                                                | 3 200,00 €  |
| 1176/20            | Restauration du mur de l'église à Frémainville                                                                                     | 15 000,00 € |
| 1176/19            | Restauration du calvaire de la salle des fêtes de Chaussy                                                                          | 1 125,00 €  |
| 1176/18            | Restauration de divers patrimoines liés à l'eau à Berville                                                                         | 6 915,33 €  |
| 1171/27            | Audit énergétique à Nesles-la-Vallée - M. Perniceni                                                                                | 490,00 €    |
| 1171/26            | Pose d'une pompe à chaleur géothermique à St Clair-sur-Epte – SCI Auberge de tous les âges                                         | 2 000,00 €  |
| 1171/25            | Rénovation de l'éclairage public à Santeuil                                                                                        | 4 011,69 €  |
| 1171/24            | Audits de bâtiments communaux à Chaussy                                                                                            | 8 120,00 €  |
| 1171/23            | Pose d'une chaudière à granulés à La Roche Guyon – Mme Oberlin                                                                     | 2 000,00 €  |
| 1171/22            | Pose d'une chaudière à granulés à Guiry-en-Vexin – M. Bersier                                                                      | 2 000,00 €  |
| 1159/02            | Plantation d'alignement d'arbres à Magny-en-Vexin                                                                                  | 11 031,30 € |
| 1116/21<br>1176/17 | Diagnostics des églises St Martin et Notre Dame de l'Assomption à Ableiges                                                         | 15 000,00 € |
| 1064/03<br>1159/01 | Plantations de haie champêtre à Wy-dit-joli Village                                                                                | 5 101,39 €  |
| 1064/02            | Diagnostic du patrimoine arboré à Marines                                                                                          | 3 689,60 €  |

### Axe 2 :

| N°   | Nature de la subvention                                                       | Montant     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1217 | Soutien au développement de filières locales                                  | 30 000,00 € |
| 1194 | Incubation projets ESS                                                        | 6 000,00 €  |
| 1193 | Valorisation des Métiers d'art                                                | 7 000,00 €  |
| 1192 | Réalisation de présentoirs pour la promotion de la destination Vexin français | 20 000,00 € |
| 1191 | Editions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs            | 10 000,00 € |

|         |                                                                                                                     |             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1190    | Campagne d'images pour conforter l'attractivité de la destination Vexin français                                    | 15 000,00 € |
| 1189    | Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin français           | 10 000,00 € |
| 1188    | Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables                                            | 5 000,00 €  |
| 1187    | Marque Valeurs Parc naturel régional et valorisation des actions exemplaires en matière de gestion environnementale | 5 000,00 €  |
| 1186    | Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines                   | 10 000,00 € |
| 1145/21 | Animations culturelles dans le patrimoine du Vexin – Pact en Vexin                                                  | 1 500,00 €  |
| 1145/20 | « Rendez-vous aux jardins à Valmondois" édition 2024                                                                | 1 500,00 €  |
| 1145/19 | Exposition photographique "La Nature du Vexin par ses talents photographiques" 4 <sup>ème</sup> édition             | 1 500,00 €  |
| 1145/18 | « Artistes en Mai » édition 2024                                                                                    | 1 500,00 €  |
| 1145/17 | Festival culturel d'Avernes                                                                                         | 1 500,00 €  |
| 1145/16 | Représentations théâtrales "Scènes de gare"                                                                         | 1 500,00 €  |
| 1145/15 | Exposition "Au Fil de l'Art"                                                                                        | 1 500,00 €  |
| 1145/14 | Genain'Live saison 2023/2024                                                                                        | 1 500,00 €  |
| 1145/13 | Spectacle "De Deux choses lune"                                                                                     | 1 500,00 €  |

### Axe 3 :

| N°      | Nature de la subvention                                             | Montant     |
|---------|---------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1212    | Ateliers de sensibilisation des habitants « bien vivre au naturel » | 5 000,00 €  |
| 1211    | Soutien aux initiatives culturelles                                 | 15 000,00 € |
| 1210    | Participation citoyenne                                             | 10 000,00 € |
| 1209    | Appel à projet artistique                                           | 10 000,00 € |
| 1183/02 | Jeux olympiques antiques de Sagy                                    | 1 500,00 €  |
| 1183/01 | Création d'un système d'échange Local - SEL                         | 650,00 €    |

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

### III – ANNULATION DE SUBVENTIONS ET SOLDE DE FICHES D'OPERATION – CORRECTION MONTANT CAUTION PRET MACHINE

Sur le rapport présenté par Benjamin DEAMILLY, le Bureau annule les subventions suivantes :

| Numéro d'opération | Intitulé                                                                                       | Montant    |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 978/02             | Installation d'une borne électrique et l'acquisition de matériel – Biocoop La Graine en Vexin. | 2 038,40 € |
| 1033/45            | Pose d'un poêle à granulés à Buhy - Mme Delacour                                               | 700,00 €   |
| 1145/09            | Représentations théâtrales "le Cercle de Craie"                                                | 2 000,00 € |
| 1073/15            | Restauration d'une façade à Ennery - M. Boyreau                                                | 3 200,00 € |

Le Bureau solde les opérations suivantes :

| Numéro d'opération | Intitulé                                                                                                                                   | Montant à solder |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 956                | Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>               | 32,45 €          |
| 1009               | Expositions, animations et événements - Musée du Vexin français<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>             | 37,47 €          |
| 1021               | Opération collective de modernisation de l'artisanat - volet investissement<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i> | 128,83 €         |

|      |                                                                                                                                        |         |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1031 | Initiation de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i> | 8,75 €  |
| 1084 | Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                | 81,62 € |

Lors de la séance du Comité syndical du 26 juin 2023, il a été validé le montant des cautions pour la mise à disposition de machines professionnelles spécifiques dans le cadre des actions du pôle éco-construction et rénovation. Or, au vu de la nécessité d'affiner ces montants en distinguant casse/vol, et nettoyage et d'appliquer une pénalité aux entreprises qui ne remettraient pas au Parc la fiche retour d'expérience, le Bureau valide ainsi les montants suivants :

- pour la casse/vol machine : 5 000 €,
- pour le nettoyage : 300 €,
- pour la fiche « retour expérience » non fournie : 150 €.

Il est demandé aux entreprises de leur remettre une fiche de « retour d'expérience ». Si celle-ci n'est pas fournie à la remise de la machine, une pénalité sera appliquée.

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

---

Le Président rappelle que la flamme olympique passera sur Théméricourt le 19 juillet prochain à 8h. Suite à une réunion en Préfecture, une modification du tracé a été faite. Capucine FAIVRE indique qu'elle traversera également la commune de La Roche-Guyon le 27 août.

Le Président a été interpellé sur le sujet concernant la trame noire, il indique qu'un travail sera engagé afin de sensibiliser les citoyens sur la pollution lumineuse.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

## Adoption des fiches de subvention

Subventions énergie

| Titre de la subvention                                                                                        | Objet de la subvention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Bénéficiaire                             | Montant des travaux (HT) | Montant de la subvention | Taux/plafonds           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b>Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (privés)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                          |                          |                          |                         |
| Pose d'une chaudière à bûches à St Gervais<br>M. DAMPEYROUX<br>Opération 1171/34                              | Dans un ancien moulin, le propriétaire souhaite remplacer sa chaudière fioul des années 2000 par une chaudière à bûches. Il a remplacé les menuiseries et isoler certains murs et veut poursuivre la rénovation thermique engagée en diminuant la facture ainsi que les rejets de gaz à effet de serre.                                                                                                                                                                                                                                                                                        | M. Laurent DAMPEYROUX - St Gervais       | 17 743,84 €              | 2 000.00 €               | Forfait                 |
| Pose d'un poêle à granulés à Grisy-les-Plâtres<br>Mme GIL CHAMILLARD<br>Opération 1171/35                     | La propriétaire de cette maison de 2010, achetée il y a 1 an, souhaite changer son foyer fermé non étanche par un poêle à granulés. Elle veut ainsi baisser sa consommation électrique utilisée pour son plancher chauffant électrique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Mme GIL CHAMILLARD - Grisy-les-Plâtres   | devis en cours           | 700.00 €                 | Forfait                 |
| Enduits chaux/chanvre intérieurs à Boissy-l'Aillierie<br>M. GIOLOUP<br>Opération 1171/36                      | Dans le cadre de la rénovation globale de sa future résidence principale, ancienne maison du 18ème, le propriétaire souhaite améliorer l'isolation et son confort, tout en respectant le bâti. Pour cela, il va utiliser un enduit chaux/chanvre intérieur sur certains murs et ré-isoler une partie de la toiture (extension "cuisine" et rampants de toiture par la suite). L'ensemble des menuiseries sera aussi changé et des extracteurs seront installés dans les pièces humides.                                                                                                        | M. Hilarion GIOLOUP - Boissy-l'Aillierie | 7 919.03 €               | 3 167.61 €               | 40 % de 30 000 € HT max |
| Pose d'un poêle à granulés à Théméricourt<br>Mme PETITHOMME<br>Opération 1171/37                              | Dans une maison de 2004, les propriétaires souhaitent réduire la facture de leur chauffage électrique. Pour cela, il envisage d'installer un poêle à granulés. Lors de la visite sur place, des ponts thermiques importants ont été repérés (planchers bas et intermédiaires) et des courants d'air dans les prises de courant ! Il sera peut-être nécessaire de trouver une astuce pour rendre plus efficace l'entrée "cathédrale" et aussi d'améliorer l'isolation des combles aménagés (isolant mince choisis).                                                                             | Mme Virginie PETITHOMME - Théméricourt   | devis en cours           | 700.00 €                 | forfait                 |
| <b>Amélioration des bâtiments publics</b>                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                          |                          |                          |                         |
| Remplacement des menuiseries de l'école de Fontenay-Saint-Père<br>Opération 1069/28                           | La commune de Fontenay-Saint-Père souhaite remplacer les anciennes menuiseries de l'école maternelle. Un projet initial de plus de 60 000 € HT avait été proposé, mais finalement la commune a choisi de réduire le nombre de menuiseries changées et ne faire que les plus grandes et celles qui présentaient également des défauts de sécurité. La commune a décidé de faire poser des menuiseries alu, pour des raisons sécuritaires, d'entretien et aussi du fait de la grande portée de certaines. Une vigilance particulière sera exigée pour s'assurer d'une mise en oeuvre exemplaire. | Commune de Fontenay-Saint-Père           | 36 160.83 €              | 12 000.00 €              | 40 % du montant HT      |

Subventions énergie

|                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                    |                            |                           |                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|---------------------------|------------------------------------------|
| <p>Remplacement d'une chaudière fioul de l'école de Montalet-le-Bois par une chaudière à granulés<br/><b>Opération 1171/38</b></p> | <p>La commune de Montalet le Bois souhaite remplacer sa chaudière fioul vieillissante de son école. Celle-ci chauffe 3 bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une cantine récente et très bien isolée</li> <li>- Un bâtiment salle de classe/dortoirs datant des années 90 qui a vu ses menuiseries changées et ses plafonds abaissés et isolés</li> <li>- un bâtiment ancien sur lequel des travaux de changements de menuiseries et d'isolation sont à prévoir.</li> </ul> <p>La nouvelle chaudière aux granulés prévue assurera le chauffage de ces 3 bâtiments et une attention particulière sera demandée pour s'assurer de la modulation de puissance possible en vue des travaux de rénovation à prévoir.</p> | <p>Commune de Montalet-le-Bois</p> | <p>66 592.00 €</p>         | <p>42 000.00 €</p>        | <p>70 % du montant HT (60 000 € max)</p> |
|                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                    | <p><b>110 671.86 €</b></p> | <p><b>60 567.61 €</b></p> |                                          |

Benjamin DEMAILLY,  
Président du Parc



**Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel**  
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères  
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

**Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD**  
**Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX**

**ACQUISITION DE TERRAINS EN MILIEUX NATURELS SENSIBLES ET  
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN PLAN DE GESTION**

**1159/03 : Acquisition de parcelle boisée à Livilliers :**

La commune de Livilliers souhaite faire l'acquisition de parcelles boisées situées sur son territoire afin de préserver leur qualité d'espace naturel, conserver la ceinture boisée du village et favoriser les trames écologiques. Cette opération permettra aussi de lutter contre le mitage.

Les parcelles concernées sont vendues par 3 propriétaires et sont les suivantes :

- 1 parcelle de 4 800 m<sup>2</sup> : prix de vente 3 000 €,
  - 5 parcelles pour un total de 4 344,40 €,
  - 1 parcelle d'un peu plus d'1ha, dont le prix peut être estimé selon les Domaines à 10 500 €.
- Soit un total de 18 844 €.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 80% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

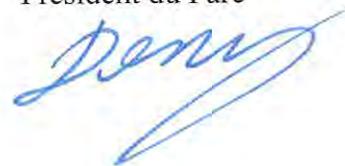
| Condition de l'aide | Financement PNR                       |                    |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------|
|                     | Coût de l'opération HT                | Montant            |
| Subvention          | 18 844,00 €<br>Taux : 80 %            | 15 075,20 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>15 075,20 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 15 075,20 €
- Bénéficiaire : 3 768,80 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel**  
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères  
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

**Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD**  
**Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND**

**DIAGNOSTIC, RESTAURATION ET PLANTATION DE HAIES, BOSQUETS,  
PLANTATIONS D'ALIGNEMENT, ARBRES ISOLÉS**

**1159/04 : Plantations d'arbres en périphérie du Centre de Secours de Gargenville (SDIS78) :**

Dans le cadre de la future extension dans quelques années du centre de secours de Gargenville, la demande du SDIS 78 et plus particulièrement du Lieutenant Stéphane Danieau, est d'anticiper l'accompagnement végétal des lieux. Située rue des Merisiers, l'envie du responsable est de planter 5 arbres fruitiers de variétés locales : pommier, poirier, cerisier, un merisier et un cerisier sauvage (prunus Mahaleb très rustique). Des plantations de petits fruits (framboisier et groseillers) accompagneront également le futur potager.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT pour les travaux et acquisitions, selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide | Financement PNR                       |                   |
|---------------------|---------------------------------------|-------------------|
|                     | Coût de l'opération HT                | Montant           |
| Subvention          | 3 000,00 €<br>Taux : 70 %             | 2 100,00 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>2 100,00 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 2 100,00 €
- Bénéficiaire : 900,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Objectif : Contribuer à l'aménagement durable du territoire**

Projet P01 : Accompagnement de la planification et des opérations d'urbanisme durable

Action P01-A01 : Accompagnement et études

**Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT**

**Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND**

**ÉTUDES DE PAYSAGE, D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET  
D'ARCHITECTURE DURABLES**

**1062/07 : Étude d'aménagement d'entrée du village et de sa périphérie - Le Perchay :**

La commune du Perchay a sollicité les conseils du Parc pour plusieurs petits projets d'aménagement qui ont en commun d'être localisés à l'entrée sud du village : intégration paysagère de l'entrée d'un futur lotissement, installation d'un espace sportif et de fitness sur l'ancien terrain de foot, création d'un chemin piéton reliant le parking et les commerces de façon à limiter les circulations automobiles, aménagement d'un chemin de « tour de village » reliant le nord-ouest au sud-est du village.

Après une visite approfondie sur place et la réalisation d'un premier cahier d'esquisses et d'orientations de programme, la commune a convenu avec le Parc de la nécessité de conduire une étude d'avant-projet afin de préciser les modalités techniques de réalisation, estimer les budgets nécessaires, préparer les demandes d'autorisations et de financement.

L'analyse des lieux amènera à définir un avant-projet sommaire et un descriptif des travaux pour que la commune puisse consulter des entreprises et réaliser les travaux fin 2024 et 2025.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide | Financement PNR                       |                   |
|---------------------|---------------------------------------|-------------------|
|                     | Coût de l'opération HT                | Montant           |
| Subvention          | 4 750,00 €<br>Taux : 70 %             | 3 325,00 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>3 325,00 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 3 325,00 €
- Bénéficiaire : 1 425,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

  
Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

**Subventions PATRIMOINE**

| <b>Titre de la subvention</b>                                | <b>Objet de la subvention</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Bénéficiaire</b>       | <b>montant des travaux (HT)</b>               | <b>montant de la subvention</b> |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PUBLIC)</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                                               |                                 |
| EPIAIS RHUS<br>diagnostic d'église<br><b>1206/01</b>         | Diagnostic de l'église Notre-Dame d'Epiais Rhus, classée MH depuis le 23 septembre 1911. L'objectif étant de procéder à une analyse sanitaire afin de définir un programme de restauration.                                                                                                                                                                                         | MAIRIE                    | 31 300,00 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%      | 15 000.00 €                     |
| LE HEAULME<br>église Saint-Georges<br><b>1206/02</b>         | Restauration de l'église Saint-Georges, partiellement inscrite (ancien portail de la façade nord). Les travaux prévus sont: la réfection du plafond de la nef, le ravalement de la façade est et de la sacristie, la réfection du faitage et le nettoyage des toitures                                                                                                              | MAIRIE                    | 30 760,20 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%      | 15 000.00 €                     |
| AMBLEVILLE<br>calvaire<br><b>1206/03</b>                     | Restauration du calvaire : restitution de la croix en chêne qui a dû être démontée, restauration du Christ et restitution du socle (avec aménagements pour limiter les infiltrations et pérenniser l'ouvrage)                                                                                                                                                                       | MAIRIE                    | 7 525,00 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%       | 3 762.50 €                      |
| LE PERCHAY<br>lavoir des Moines<br><b>1073/27 et 1206/04</b> | Restauration du lavoir des Moines. Restitution de la toiture d'origine (tuiles mécaniques). Restauration des dallages, des marches et des jointements. Installation d'un garde-corps (la proximité du lavoir servant de lieu de repos pour les randonneurs, il convient d'en sécuriser l'accès).                                                                                    | MAIRIE                    | 47 776,20 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%      | 15 000.00 €                     |
| <b>MURS ET FACADES (PUBLIC)</b>                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                                               |                                 |
| AVERNES<br>mur de l'école<br><b>1176/24</b>                  | Restauration d'un mur de clôture de manière exemplaire (le but étant de restituer au mieux l'état d'origine du mur tout en y préservant la biodiversité qui s'y est installée depuis). Ce projet sert également de support pédagogique pour les élèves de l'école (en collaboration avec la commune, l'équipe pédagogique de l'école et le pôle Education, Culture et Patrimoines). | MAIRIE                    | 12 988,60 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%      | 6 494.30 €                      |
| <b>MURS ET FACADES (PRIVE)</b>                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                                               |                                 |
| VIGNY<br>mur de clôture<br><b>1176/25 et 1206/05</b>         | Restitution d'un mur de clôture en partie effondré. Remontage à l'identique. Joint à fleur de pierre et couronnement traditionnel en pierre.<br><i>(inscrit PLU)</i>                                                                                                                                                                                                                | M. TIERCE                 | 20 254,00€<br>(plafond 16 000 €)<br>30% (PLU) | 4 800.00 €                      |
| VETHEUIL<br>pignons<br><b>1206/06</b>                        | Restauration de pignons dégradés. Réparations des fissures puis badigeon d'harmonisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mme PAILLAT<br>QUEFFEULOU | 17 848,91€<br>(plafond 16 000 €)<br>20%       | 3 200.00 €                      |
| MARINES<br>façade<br><b>1206/07</b>                          | Restitution d'un enduit en chaux naturelle de finition grattée (piochage des actuels enduits ciment). Restauration des faux colombages. Réalisation d'un soubassement perspirant et habillage des coffrets réseaux.<br><i>(inscrit PLU)</i>                                                                                                                                         | M. WETZLER                | 17 369,38€<br>(plafond 16 000 €)<br>30% (PLU) | 4 800.00 €                      |
| <b>TOTAL</b>                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                                               | <b>68 056.80 €</b>              |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Subventions Fonds d'initiatives locales (FIL)

| Titre de la subvention                                                                                              | Objet de la subvention<br>80 % du projet (Montant max : 1500 euros)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Bénéficiaire                            | Montant<br>Projet | Montant<br>subvention |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Création d'un café associatif ludique, culturel et social avec/pour les enfants et leur entourage<br><b>1108/07</b> | L'association souhaite par ce projet créer un lieu participatif. L'objectif est le développement des valeurs citoyennes, d'engagement, de solidarité. Il s'agira d'un lieu d'accueil, de convivialité où pourront être réalisées des activités artistiques, de bien-être, de jeux...<br>Café ouvert les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h à l'étage du restaurant « La Brasserie de Marines », mis gracieusement à disposition.<br>Volonté de participation à l'animation de la vie locale. Après le démarrage du café, plusieurs projets envisagés comme organiser une rue aux enfants, mettre en place des terrains d'aventure, un pédibus, participer à la dynamisation du marché hebdomadaire par la présence du café des enfants sur la place.                                                                                                                                   | Association Place des Enfants – Marines | 3 213 €           | 300 €                 |
| « La Ruralité en Fête » à Sagy<br><b>1183/03</b>                                                                    | La commune de Sagy organise « La Ruralité en Fête » le 8 septembre 2024. La précédente édition, en 2022, avait accueilli plus de 1500 visiteurs pour faire découvrir l'agriculture d'hier, d'aujourd'hui et de demain.<br>La fête renforce également le lien social en permettant à des générations différentes de se rencontrer, d'échanger et de partager des idées sur le monde rural. Faire connaître le « manger mieux et local » est également un objectif affiché.<br>Près de 70 bénévoles sont impliqués dans l'organisation : association des Moissonneurs, habitants de Sagy, anciens agriculteurs à la retraite et jeunes agriculteurs actifs...<br>Au programme de cette journée : animations agricoles d'autrefois (battage de blé avec une batteuse...), présentation d'animaux de la ferme, exposition de tracteurs, locomobiles, jeux anciens, marché artisanal et produits régionaux | Association<br>Les Moissonneurs – Sagy  | 6000 €            | 500 €                 |
| Utopie d'une fête<br><b>1183/04</b>                                                                                 | La Vallée des Utopies a lancé un appel à projet à destination des 15-25 ans. L'objectif était d'organiser un événement par les jeunes pour les jeunes, notamment de la commune de Nesles-la-Vallée. Une dizaine de jeunes ont répondu et se sont réunis pour proposer un événement le samedi 27 avril avec une après-midi sportive sous forme de tournoi d'ultimate et de jeux ouverts à tous et toutes. En soirée, un concert de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Association La Vallée des Utopies       | 5 600 €           | 500 €                 |

### Subventions Fonds d'initiatives locales (FIL)

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                 |                |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------|
|                                                          | musique alternative française festive sera proposé avec en première partie, un groupe de Jazz du Vexin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                           |                 |                |
| 6 <sup>ème</sup> rallye pédestre des villages<br>1183/05 | Le 6 <sup>ème</sup> rallye pédestre des villages sera organisé le 7 avril 2024 à Labbeville, en partenariat avec les foyers ruraux des villages d'Epiais-Rhus, Vallangoujard, Arronville, Valmondois et la mairie d'Auvers-sur-Oise, soit environ 30 bénévoles pour la conception des animations, les questions du rallye et l'encadrement des participants.<br>Découverte des lieux d'intérêt de Labbeville, notamment le nouveau tronçon de la boucle verte du Vexin, reliant Labbeville à Nesles-la-Vallée<br>Repas partagé le midi avec des produits régionaux.<br>L'après-midi, découverte d'associations et entreprises locales avec des animations. | Foyer rural de Labbeville | 1 500 €         | 500 €          |
|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>TOTAL</b>              | <b>16 313 €</b> | <b>1 800 €</b> |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Subventions soutien aux initiatives culturelles – mars 2024

| Titre du projet                                                                           | Objet de la subvention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Bénéficiaire                                            | Montant total<br>Projet | Montant<br>subvention |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| <p><b>Festival de Jazz<br/>"Jazz au Perchay"</b><br/>1211-01</p>                          | <p>A l'initiative du foyer rural du Perchay, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition d'un festival de concerts de musique de jazz sur une journée en septembre (<b>le 14 sept</b>) ; avec des concerts se voulant accessibles à tous (gratuits l'après-midi et payants en soirée, avec proposition d'un service de restauration).</p> <p>La volonté du foyer est d'avoir une programmation diversifiée : varier les styles des groupes de musique, faire venir des groupes professionnels, afin d'avoir une belle qualité artistique mais également promouvoir des artistes locaux, voire les élèves confirmés du Conservatoire du Vexin ; et permettre également au public d'échanger avec les musiciens en proposant des moments conviviaux.</p> <p>L'édition 2023 a accueilli 250 personnes environ sur l'ensemble de la journée, Perchoises et Vexinoises pour la plupart. Il a été comptabilisé 115 entrées pour les concerts payants. Il s'agit du 1<sup>er</sup> soutien du Parc à cet événement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Foyer rural du<br/>Perchay</p>                       | <p>5 250 €</p>          | <p>1 000 €</p>        |
| <p><b>« AU CŒUR DES<br/>SENS »<br/>Parcours sensoriel et<br/>culturel</b><br/>1145-22</p> | <p>Fondée en 2018, l'Association du Moulin de Pont Rû accompagne chaque année des femmes, des enfants victimes de violences, des jeunes dans le cadre d'un parcours de rupture et de remobilisation.</p> <p>L'association a une vocation à la fois sociale et écologique.</p> <p>Le projet présenté est la création d'un événement ouvert à tous sur <b>3 journées en juin (14, 15 et 16)</b> en créant un parcours sensoriel et culturel au sein du jardin du moulin avec la création d'œuvres /d'installations pérennes par 5 artistes.</p> <p>La ligne directrice de cet événement est un voyage dans l'Es'sence des actions du lieu en s'appuyant sur le médium culturel : vivre une expérience sensorielle grâce aux 5 SENS laissant place au vivant, à l'émotionnel, à la cohésion humaine et à la créativité. Le parcours sera à la fois proposé sous forme de visites guidées mais pourra également être fait en autonomie.</p> <p>Cet événement est tourné à la fois vers les établissements scolaires locaux, le grand public, les entreprises, les institutionnels et les partenaires du Moulin.</p> <p>La journée du 14 juin sera consacrée à l'accueil des scolaires des établissements de Bray-et-Lû (école primaire et collège) et d'Ambleville avec la création d'un livret de visite.</p> <p>Il s'agit du 1<sup>er</sup> soutien du Parc à cette opération.</p> | <p>Le Moulin du Pont<br/>Rû<br/>Bray-et-Lu</p>          | <p>28 000 €</p>         | <p>1 000 €</p>        |
| <p><b>Festival<br/>« Ramène ta Poire »</b><br/>1145-25</p>                                | <p>La Ferme du Petit Moulin est une association ayant pour objet de développer des systèmes harmonieux pour l'Humain et la Nature au travers de valeurs communes.</p> <p>Pour participer à cette sensibilisation d'une façon ludique, l'association organise sur la journée du <b>6 juillet</b> un festival de musique qui accueillera 4 concerts et 1 artiste de cirque.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>La Ferme du Petit<br/>Moulin<br/>Brueil-en-Vexin</p> | <p>3 000 €</p>          | <p>1 000 €</p>        |

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                          |                    |                |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------|----------------|
|                                                          | <p>Les objectifs de l'association sur cette journée sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser de façon ludique aux enjeux liés à l'environnement ;</li> <li>- proposer un moment festif à partager avec des amis ou en famille en milieu rural ;</li> <li>- de faire découvrir le lieu et des partenaires à la pointe de la transformation sociétale (tiers-lieux, éco-lieux...).</li> </ul> <p>L'entrée aux concerts sera de 5 euros pour les adhérents à l'association, 10 euros pour les non adhérents incluant une adhésion et une consommation et une entrée gratuite pour le jeune public.</p> <p>Des stands proposés par des partenaires accueilleront les visiteurs sur des sujets liés au développement durable (la SEVE ; l'Escampette ; Fabrik Nature ; Bergerie de Villarceaux ; Moulin de Pont-Rû ; Halt à Us).</p> <p>Le Festival souhaite également valoriser deux éléments du lieu : un poirier centenaire (d'où le nom du festival) et l'ancien moulin à eau historique dont la construction est antérieure à la Révolution française.</p> <p>Environ 150 visiteurs sont attendus sur cette a-midi.</p> <p>Il s'agit du 1er soutien du Parc à cette opération.</p> |                                                          |                    |                |
| <p><b>Festival<br/>« Joyeux Raffut »<br/>1211-02</b></p> | <p>L'Association Raffut est une jeune association créée par 2 personnes issues du monde artistique (un régisseur d'événements culturels et une comédienne) de Gaillon-sur-Montcient.</p> <p>L'association souhaite contribuer à faire se rencontrer les gens et à enrichir la vie culturelle de la commune.</p> <p>Il s'agit de l'organisation d'un Festival d'art de rue et de musique sur la commune <b>la journée du 28 septembre</b> avec une programmation tout public, constituée de 3 à 4 spectacles de rue joués dans le parc de la mairie (repli dans la salle des fêtes en cas de pluie) et de 1 à 2 concerts sous chapiteau. L'association proposera un bar et une restauration.</p> <p>L'idée est de faire de l'association Raffut un outil dont les habitants de la commune pourront s'emparer, au travers du festival.</p> <p>Proposition d'une entrée sur le site à prix libre, permettant à chacun de payer à hauteur de ses moyens (chapeau circulant à la fin de chaque représentation et mis en commun dans les recettes du Festival).</p> <p>Il s'accompagnera pour l'organisation d'une démarche éco-responsable.</p> <p>Il s'agit du 1er soutien du Parc à ce projet.</p>                      | <p>Association Raffut<br/>Gaillon-sur-<br/>Montcient</p> | <p>14 500 €</p>    | <p>1 000 €</p> |
| <p><b>Fête médiévale de<br/>Guernes<br/>1145-23</b></p>  | <p>Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition de cette fête médiévale prévue <b>les 15 et 16 juin</b> qui se déroulera sur le stade de la commune.</p> <p>Reconstitution médiévale avec une partie campement, une partie spectacles, un marché et une partie restauration assurée par plusieurs associations communales.</p> <p>L'objectif de cet événement est notamment de faire découvrir au public cette période historique de manière vivante en proposant un large choix d'animations, d'ateliers et de rencontres avec des passionnés de cette période.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>Association<br/>Guernes Médiéval</p>                  | <p>21 363,40 €</p> | <p>1 000 €</p> |

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                               |                   |                |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
|                                                          | <p>Un banquet accompagné d'un spectacle sera proposé le samedi soir (sur réservation).<br/>L'accès sera ouvert à tous et gratuit (y compris les spectacles).<br/>7000 visiteurs ont été accueillis sur la précédente édition.<br/>Il s'agit du 1<sup>er</sup> soutien du Parc à cet événement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                               |                   |                |
| <p><b>Les Axiomatiques</b><br/>1145-24</p>               | <p>Les Axiomatiques est un projet théâtral porté par la Cie le Groupe T composé de 11 personnes (7 acteurs, une metteuse en scène, un auteur, un scénographe, un musicien, une administratrice) qui s'interroge sur ce que peut le théâtre face aux questions écologiques.<br/>Il prendra la forme d'une traversée théâtrale du Vexin à pied <b>sur la première quinzaine du mois de juillet</b> et comprendra 7 à 10 étapes. La troupe s'arrêtera à chaque étape dans une municipalité différente, pour jouer de courtes pièces (entre 20 et 30 minutes), en extérieur, qui traitent de questions environnementales sur un mode allégorique et philosophique, en partenariat avec des associations environnementales locales. Le public sera invité à marcher avec la troupe en amont de chaque représentation.<br/>C'est une façon de créer du lien social, à travers des rencontres qui dépassent le strict moment de la représentation théâtrale, et qui permettent de mener des discussions au long cours sur les enjeux complexes que sont les questions environnementales.<br/>Les spectacles se joueront dans des espaces naturels, visant à mettre en relief une problématique environnementale propre au lieu dans lequel il se jouera. Chaque représentation sera unique, puisqu'elle associera un acteur différent et une question à débattre différente chaque soir.<br/>Le projet bénéficie du soutien de la DRAC Ile de France dans le cadre de « l'Eté culturel ».<br/>Il s'agit du 1<sup>er</sup> soutien du Parc à cette opération.</p> | <p>Le Groupe T<br/>Bagnolet</p>                               | <p>27 500 €</p>   | <p>1 000 €</p> |
| <p><b>Les Rencontres du Vexin</b><br/>1145-26</p>        | <p>Les Rencontres du Vexin, initiative de l'Association Ici et pas ailleurs, ont pour objectifs de faire découvrir des femmes et des hommes de talent de la région, de mettre en valeur le territoire et de partager des moments de convivialité.<br/>Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition de cet événement biannuel, original, qui se présente sous le format d'un spectacle divertissant où se mêlent entretiens, vidéos, photos et musique, et qui se termine par un moment convivial.<br/>Pour cette nouvelle édition, deux sessions sont annoncées <b>le 27 avril à Vétheuil et une deuxième le 12 octobre à Chaussy</b>.<br/>L'entrée des rencontres pour le public est gratuite.<br/>En 2023, les 2 temps forts ont réuni 260 personnes.<br/>En mettant en valeur des personnalités d'exception du Vexin et le Vexin, les Rencontres du Vexin est un événement culturel concourant au rayonnement et à l'attractivité du territoire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Association Ici et<br/>Pas ailleurs<br/>la Roche-Guyon</p> | <p>7 190 €</p>    | <p>1 000 €</p> |
| <p><b>Autour d'Hélène de Montgeroult</b><br/>1145-27</p> | <p>Les projets portés par l'Association les Amis d'Hélène de Montgeroult ont pour objectif de permettre à un large public d'accéder à des manifestations musicales de haut niveau et de faire découvrir le répertoire d'Hélène de Montgeroult dans le cadre de lieux remarquables du Vexin mais également de donner une visibilité à de jeunes musiciens et intéresser un jeune public à découvrir des instruments rares.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>Association les<br/>Amis d'Hélène de<br/>Montgeroult</p>   | <p>4 361,15 €</p> | <p>1 000 €</p> |

|                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                          |             |         |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------|---------|
|                                                                     | <p>Le programme 2024 prévoit 4 concerts au Château de Montgeroult et à l'église de Boissy-Aillierie dont un concert en partenariat avec le Festival Baroque de Pontoise. Les dates sont <b>les 16 et 30 juin, 29 septembre et 6 octobre</b> (avec le Festival Baroque).</p> <p>L'association souhaite faire participer aux concerts du 30 juin et du 29 septembre des étudiants du Conservatoire de Cergy.</p> <p>Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition de cette événement qui a acquis la fidélisation d'un public.</p> <p>L'accès aux concerts pour le public est gratuit.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                          |             |         |
| <p><b>Biennale Oksébó Les Duos #9</b><br/>1145-28</p>               | <p>L'Association Oksébó organise pour la 9<sup>ème</sup> édition, une exposition <b>du 4 au 13 octobre</b> dans les écuries, les arcades et la pelouse du Château de La Roche-Guyon. Cette manifestation intitulée "Biennale Oksébó Les Duos #9" regroupera une cinquantaine d'artistes et artisans d'art, de nationalité française et étrangère. Durant l'exposition, l'association proposera un atelier « Oeuvre collective » gratuit et pour tout public. Le vernissage sera accompagné d'un concert musical.</p> <p>Organisation d'ateliers avec les scolaires par 14 artistes et artisans d'art.</p> <p>Rencontre avec le public par la présence des artistes les week-ends et l'animation d'ateliers de pratiques artistiques gratuits les deux week-ends.</p> <p>Cet événement biennal est reconnu sur le territoire et attire à chaque édition un public important ; en 2022, il a été comptabilisé 3500 visiteurs.</p>                                                                                            | Association OkséBO<br>Marines            | 14 750 €    | 1 000 € |
| <p><b>Festival « Le Parc aux Etoiles »</b><br/>1145-29</p>          | <p>Le festival est né en 2022 de l'initiative du Comité des Fêtes de Nesles-la-Vallée afin de répondre à un manque sur le territoire de concerts de musiques actuelles.</p> <p>Cette 3<sup>ème</sup> édition est programmée <b>les 7 et 8 juin</b> à Nesles la Vallée au stade de la commune.</p> <p>Le festival a notamment pour objectifs de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une scène découverte avec de jeunes artistes « locaux » ; il s'agit ici d'offrir la possibilité d'une scène professionnelle à de jeunes groupes et artistes sélectionnés faisant preuve d'une belle maturité artistique et une scène professionnelle avec des têtes d'affiches venant de la région.</li> <li>Le festival se veut accessible à tous, en pratiquant des tarifs raisonnables (12 ou 14 € pour les adultes 6 € pour les ados et gratuit pour les – de 12 ans), et en veillant à pouvoir accueillir un public PMR.</li> <li>Il s'accompagne pour l'organisation d'une démarche éco-responsable.</li> </ul> | Comité des Fêtes<br>de Nesles-la-Vallée  | 114 000 €   | 1 000 € |
| <p><b>Festival « Les Luminescentes »</b><br/>1145-31 et 1211-03</p> | <p>Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> édition de ce festival qui a pour but de permettre un rayonnement culturel de la commune de Valmondois en partageant les œuvres d'artistes émergents au plus grand nombre.</p> <p>Cette nouvelle édition se tiendra <b>du 30 août au 1er septembre au foyer Honoré Daumier</b> ; elle réunira des artistes de différentes disciplines autour du thème du voyage. Des œuvres seront présentées en danse, théâtre, musique, photographie et design, rassemblant un total de 15 artistes.</p> <p>En amont du festival, les artistes seront accueillis une semaine en résidence artistique, afin de leur permettre de se familiariser avec les lieux et de parfaire la mise en place de leurs projets.</p> <p>Lors de cette semaine, un atelier de danse latine sera proposé au public.</p>                                                                                                                                                                                                 | Association les<br>Médusés<br>Valmondois | 35 021,94 € | 1 000 € |

|                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                         |                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|
|                                                                                                                                            | <p>L'objectif est également de faire découvrir le village de Valmondois et ses environs à un public éclectique qui se déplacera pour voir les oeuvres et les spectacles.</p> <p>Le projet bénéficie d'un soutien de la DRAC Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Eté culturel ».</p> <p>L'association espère pour cette édition accueillir 2 fois plus de participants que sur la précédente édition ; un objectif de 300 personnes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                         |                                |
| <p><b>“Côté COUR, Côté VEXIN » – Une pratique artistique et culturelle pour un public fragile dans le Vexin’</b></p> <p><b>1145-30</b></p> | <p>Cette opération a vu le jour en septembre 2018.</p> <p>Le projet vise à sensibiliser et rassembler un public fragile, éloigné du milieu culturel en mettant en place des ateliers de création théâtrale pour les parents/enfants au Centre Social de l'Espace Marianne à Magny en Vexin et pour les patients/familles/personnel de l'EHPAD et l'hôpital de Magny en Vexin.</p> <p>Les ateliers hebdomadaires ou mensuels se tiendront tout au long du <b>printemps (démarrage en avril) avec une journée de restitution en juin</b> entre les différentes structures afin de valoriser le travail créatif et collectif.</p> <p>3 objectifs principaux : cibler les publics les plus éloignés de l'offre culturelle ; proposer le théâtre comme alternative à l'isolement et au handicap pour les publics fragiles et enfin, faire vivre et fédérer des structures du Vexin. Le partenariat avec le Centre Social Espace Marianne de Magny-en-Vexin est important. Les ateliers seront gratuits pour tous les participants.</p> | <p>Compagnie Pas d'ChiChi Omerville</p> | <p>37 074 €</p> <p>1 000 €</p> |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>312 010,49 €</b>                     | <b>12 000 €</b>                |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire**

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A06 : Aide au développement des itinéraires, des équipements et des services liés aux différentes pratiques de randonnée

**Elus référents : Capucine FAIVRE, Laurent DE GAULLE**

**Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH**

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES  
ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

La Charte du Parc prévoit le développement et l'aménagement de circuits de promenade et randonnée et de sentiers thématiques. Le Vexin français compte plus de 1000 km d'itinéraires balisés. Le Parc souhaite accompagner les communes et les communautés de communes pour conforter ce maillage (par la création ou la réhabilitation de chemins) ainsi que pour le valoriser au travers d'aménagements de protection (de type barrières) ou de confort (aires de pique-niques, panneaux d'information...).

**1017/14, 1041/09 : installation d'équipements de sécurisation d'itinéraires de randonnée sur la commune de Brueil-en-Vexin**

Pour améliorer le confort et la sécurité des promeneurs et randonneurs, la commune de Brueil-en-Vexin sollicite l'aide du Parc pour mettre en place les équipements de sécurisation suivants :

- installation de mains courantes de part et d'autre de l'escalier situé sur le chemin rural N° 37 menant au bois Mady Mesplé et intégré à l'itinéraire balisé PR "les coteaux de la Montcient",
- remplacement des garde-corps situés sur la voie verte qui traverse le village permettant de sécuriser les passages enjambant la Montcient.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 3 465 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

**1041/10 : Réhabilitation du chemin de Longuesse sur la commune d'Ableiges**

La commune d'Ableiges sollicite l'aide du Parc pour la réouverture du chemin rural N° 11 dit chemin de Longuesse. Ce chemin permettra de recréer une liaison piétonne sécurisée entre le centre-bourg, la Chaussée Jules César et le hameau de la Villeneuve-Saint-Martin. Ce chemin inscrit au PDIPR sera aussi intégré au futur sentier du patrimoine de la commune.

Les travaux incluent le défrichage de la section du chemin recouverte par la végétation sur une longueur de 800 mètres en conservant les plus gros arbres et en laissant sur place les copeaux issus du bois coupé, ainsi que la fourniture et la plantation de 300 arbres et arbustes d'essences locales pour constituer une haie brise-vent.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 21 000 €. La commune a également sollicité l'aide du Conseil départemental du Val d'Oise "restauration et valorisation des chemins de randonnée" pour un montant de 17 274,60 €.

### **1041/11, 1137/01 : Création d'un sentier de l'arbre sur la commune de Courcelles-sur-Viosne**

La commune de Courcelles-sur-Viosne souhaite valoriser les arbres remarquables situés sur son territoire. Un parcours permettant de relier vingt arbres a été défini en empruntant en partie la Chaussée Jules César et l'itinéraire balisé PR JC5.

La commune sollicite l'aide du Parc pour l'installation de panneaux de valorisation de ce parcours : un panneau de type pupitre présentant le parcours et les milieux traversés, ainsi qu'un panneau par arbre sanglé autour du tronc indiquant le nom de l'espèce, la forme de la feuille, le fruit, la fleur, la silhouette de l'arbre adulte et l'intérêt écologie de l'essence pour la faune.

Des compléments d'information sur les arbres et les milieux seront accessibles via un QR code sur les panneaux renvoyant sur le site Internet de la commune.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 1 993,60 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

| <b>N° opération</b> | <b>Bénéficiaire</b>                              | <b>Montant subventionnable</b>                      | <b>Montant subvention</b> |
|---------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|
| 1017/14,<br>1041/09 | Équipements de sécurisation<br>à Brueil-en-Vexin | 4 950,00 €<br>Taux : 70 %                           | 3 465,00 €                |
| 1041/10             | Réhabilitation d'un chemin à<br>Ableiges         | 47 843,00 €<br>Taux : 70 % (Plafond<br>30 000,00 €) | 21 000,00 €               |
| 1041/11,<br>1137/01 | Création d'un sentier à<br>Courcelles-sur-Viosne | 2 848,00 €<br>Taux : 70 %                           | 1 993,60 €                |
| <b>TOTAL</b>        |                                                  |                                                     | <b>26 458,60 €</b>        |

#### **PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 26 458,00 €
- Total autres financements : 17 274,60 €
- Bénéficiaire : 29 182,40 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

## Annulation de subventions

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

### **Objet : annulation de subventions**

#### **1°) Subventions à annuler :**

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

| <b>Numéro d'opération</b> | <b>Intitulé</b>                                                                        | <b>Montant</b> |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1176/04                   | Restauration d'une façade à Evécquemont - M. Pain                                      | 2 460,00 €     |
| 1116/12                   | Restauration du lavoir et de la fontaine Saint Caprais à Grisy-les-Plâtres - M. Girout | 516,60 €       |
| 1069/03                   | Installation d'une pompe à chaleur géothermique pour la salle communale de Gommecourt  | 12 000,00 €    |

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

  
Benjamin DEMAILLY,  
Président du Parc

# Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

## Désignation d'un membre de la commission fonctionnement du Parc et finances

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY*

**Objet : désignation d'un membre de la commission fonctionnement du Parc et finances**

Suite à l'élection de Madame Cécile Dumoulin en tant que Vice-Présidente en charge de l'administration générale et du personnel, il convient de la remplacer au titre des Départements au sein de la commission fonctionnement du Parc et finances.

La commission est composée du Vice-Président en charge de la délégation, Madame Cécile Dumoulin et de 5 membres issus du Bureau syndical.

Elle comprend la représentation d'un membre par collège :

- un membre du collège région Ile de France ► Rachid Témal
- un membre du collège des départements Val d'Oise/Yvelines ► **poste vacant**
- un membre du collège des communes ► Michel Richard
- un membre du collège des communautés de communes ► Capucine Faivre
- un membre du collège des villes-portes ► Monique Lefèvre

Au sein de cette Commission sont notamment examinées :

- les orientations générales du budget,
- l'évolution éventuelle des statuts du Parc,
- l'organisation et le fonctionnement du Parc,
- la préparation des réunions de l'instance de concertation.

*Monsieur Thomas VATEL a proposé sa candidature pour représenter les Départements au sein de la commission.*

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

# Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

## Questions diverses

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc naturel régional du Vexin français

# COMITE SYNDICAL

## *Séance du 18 mars 2024*



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





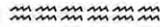
**COMITE SYNDICAL**  
**18 mars 2024 à 20h**

ORDRE DU JOUR

---

|                                                                                                                                                                                                                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Adoption du Procès-verbal du 20 novembre 2023                                                                                                                                                                                                                          | 29  |
| 2. Adoption du règlement budgétaire et financier du Parc                                                                                                                                                                                                                  | 41  |
| 3. Projet de budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portes – année 2024                                                                                                                                         | 63  |
| 4. Proposition d'adoption du budget primitif annexe 2024 de la Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine (RNN)                                                                                                                                                     | 112 |
| 5. Création et modification de postes                                                                                                                                                                                                                                     | 153 |
| 6. Modification du tableau des effectifs                                                                                                                                                                                                                                  | 156 |
| 7. Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus                                                                                                                                                                                                   | 160 |
| 8. Projet de convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique et de la consultation des collectivités dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français par la Région Ile-de-France | 165 |
| 9. Projet de convention de partenariat 2024-2026 entre la CACP et le Parc                                                                                                                                                                                                 | 176 |
| 10. Programmation de séances de cinéma en plein air sur le territoire du Parc – Année 2024                                                                                                                                                                                | 188 |
| 11. Adhésion au Projet National Terre Crue                                                                                                                                                                                                                                | 190 |
| 12. Modalités de réalisation des missions « Mon Accompagnateur Rénov' »                                                                                                                                                                                                   | 192 |
| 13. Désignation de deux représentants à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Val d'Oise                                                                                                                                              | 195 |
| 14. Convention de partenariat avec le Comité départemental de cyclotourisme du Val d'Oise - Codep 95                                                                                                                                                                      | 197 |
| 15. Modification du guide des aides - « aide à l'investissement pour les professionnels des métiers d'art »                                                                                                                                                               | 205 |
| 16. Questions diverses                                                                                                                                                                                                                                                    | 207 |

## Adoption du Procès-verbal du 20 novembre 2023



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-neuf août, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

|                                                        | Région/Départ | Communes/autres | Total |
|--------------------------------------------------------|---------------|-----------------|-------|
| Nombre de membres en exercice                          | 16            | 110             | 126   |
| Nombre de membres présents                             | 8             | 61              | 69    |
| Nombre de membres ayant pouvoir                        | 1             | 4               | 5     |
| Nombre de voix exprimés<br>(2 voix Région/Département) | 18            | 65              | 83    |

***Etaient présents :***

***Collège de la Région***

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Ghislaine SENEÉ,

***Collège des Départements***

Pascal BERTOLINI, Cécile DUMOULIN, Anne FROMENTEIL, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

***Collège des Communes***

Marie-Claire AUGER, Jean-Christophe BARRAS, Monique BOUIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Sylvain DIGAIRE, Marie Christine DUBERNARD, Paul DUBRAY, Elisabeth DUFOUR, Katalin ESCHER, Nathalie FLAMENT, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Dominique HERPIN-POULENAT, Alain ITHEN, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Béatrice LEDESERT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Ondine MARCINIAK, Lionelle MASCHINO, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Armelle NICOUD-PRUVOST, Jérôme OLIVIER, Guy PARIS, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Didier PRUVOST, Denis SARGERET, Sandra SOPHIYAIR, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christiane WALTER,

***Collège des Communautés de Communes***

Didier DUMONT, Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

***Collège des Villes-portes***

Patricia ALBONETTI, Monique LEFBVRE,

***Collège des Villes partenaires***

Alain GUILLON, Henri LECLER,

Pouvoirs :

De Pierre-Edouard EON à Thomas VATEL,  
De Claude NOEL à Benjamin DEMAILLY,  
De Nathalie HUGAULT à Emeric DE ROBIEN,  
De Brigitte GUENERAT à Guy PARIS,  
De Béatrice BELABBAS à Dominique PORTE,

*Etaient excusés ou absents :*

***Collège de la Région***

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Florence PORTELLI, Stéphanie VON EUW,  
Rachid TEMAL,

***Collège des départements***

Guy MULLER, Alexandre PUEYO,

***Collège des Communes***

Marcel ALLEGRE, Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Isabelle BELY, Alexandre BIENFAIT, Serge BILLOUE, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Cécile COLLEAU, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Olivier FOUQUEREAU, Marc GIROUD, Michel HELLEBOID, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jean-François PANTHOU, Jérémy PENTHER, Damien RADET, Annette RELIER, Michel RICHARD, Liliane ROVEZ, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

***Collège des Communautés de Communes***

Bernard LE BON,

***Collège des Villes-portes***

Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Suzanne JAUNET.

**I – PROCÉDURE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE CHARTE « HORIZON 2040 » VERSION NOVEMBRE 2023 MODIFIÉ SUITE À L'AVIS DU PRÉFET DE RÉGION EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical adopte à l'unanimité le projet de Charte « Horizon 2040 » version novembre 2023 et l'ensemble des documents qui lui sont liés, notamment les annexes dont le Plan du Parc, le fascicule des Objectifs de Qualité Paysagère et le rapport d'évaluation environnementale. Il adopte également le mémoire en réponse à l'avis du Préfet pour transmission par la Région Ile-de-France.

Enfin, le Président est autorisé à adresser la présente délibération au Conseil régional d'Ile-de-France accompagnée du projet de charte du Parc naturel régional du Vexin version novembre 2023, pour saisine de l'Autorité Environnementale pour avis.

**II – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2023**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### III – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT (DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023)

---

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical donne acte au Président du Parc des décisions qui ont été prises pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023, dans le cadre de sa délégation.

### IV – ADOPTION DES FICHES D'OPERATION

---

Sur les rapports présentés par Thomas VATEL, Jean LORINE, Joëlle VALENCHON, Cécile DUMOULIN et Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical ADOPTE les opérations suivantes :

#### Axe 1 :

| N°   | Nature de la subvention                                       | Montant      |
|------|---------------------------------------------------------------|--------------|
| 1200 | Soutien au développement du Conseil en Energie Partagé        | 80 000,00 €  |
| 1201 | Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés      | 420 000,00 € |
| 1202 | Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés             | 90 000,00 €  |
| 1206 | Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural | 200 000,00 € |

#### Axe 3 :

| N°   | Nature de la subvention                                         | Montant     |
|------|-----------------------------------------------------------------|-------------|
| 1199 | Signalétique du Parc                                            | 60 000,00 € |
| 1208 | Musée du Vexin français - expositions, animations et événements | 40 000,00 € |
| 1213 | Actions éducatives en direction du jeune public                 | 40 000,00 € |

#### Axe 4 :

| N°   | Nature de la subvention                                                     | Montant      |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1185 | Moyens du Parc - Domaine, Maison du Parc et dépendances                     | 135 000,00 € |
| 1184 | Moyens du Parc - Mobilier, informatique, véhicules, téléphonie, matériel... | 40 000,00 €  |
| 1218 | Moyens du Parc - Communication                                              | 50 000,00 €  |

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

### V – CLOTURE DU BUDGET ENS

---

Le Comité syndical créé en février 2004 un budget annexe pour le programme ENS pour l'animation des différents sites sensibles du Val d'Oise est entièrement financé par le Département. La somme allouée correspond au salaire de l'animateur, à ses formations, aux chèques-déjeuner et à la participation de fonctionnement au sein de l'équipe du Parc (chauffage, véhicules, fournitures administratives...). Au vu qu'une seule écriture est passée en fin d'année sur ce budget qui correspond à un virement entre le budget principal et le budget annexe pour le remboursement des salaires avancés par le Parc, le Comité syndical clôt le budget ENS au 31 décembre 2023 et impute les 2 écritures en dépenses et en recettes sur le budget principal du Parc à compter de 2024.

Le résultat du CA 2023 sera repris sur le budget principal le cas échéant.

### VI – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

---

Sur le rapport de Cécile DUMOULIN, le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires comportant les prévisions 2024 ci-dessous, pour le budget principal :

- ⇒ Le programme d'actions est fixé à 353 000 € en fonctionnement et 1 100 000 € en investissement ;
- ⇒ Les recettes des frais de structure pour la Région Ile-de-France sont de 1 230 760 € et 130 000 € pour l'Etat ;
- ⇒ La participation des communes est de 5 € par habitant ;
- ⇒ La participation des communautés de communes est de 0,50 € par habitant ;
- ⇒ La mise à disposition, versée au CD 95, pour la maison du Parc devrait être abrogée à partir de 2024 ;
- ⇒ Le remboursement de différents postes, ENS, Natura 2000, Réserve de Limay seront imputés en recettes de fonctionnement, de l'ordre de 150 000 € ;
- ⇒ Le Parc récupérera également le FCTVA et amortira un certain nombre d'opérations, dont les montants ne sont pas connus à ce jour, l'exercice 2023 n'étant pas terminé ;
- ⇒ Un montant de 100 000 € sera inscrit pour les fiches-projets dans le cadre de la convention CD95/Parc ;
- ⇒ Des dépenses et des recettes pour la révision de la Charte seront à prévoir dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique en fonction des crédits alloués par l'Etat et la Région Ile-de-France. Une sollicitation de 30 000 € a été faite pour 2024 auprès de la Région ;
- ⇒ Des dépenses et recettes seront inscrites pour la boutique du Musée du Vexin, de l'ordre de 50 000 €.

Le Comité informe que l'augmentation de la participation des communes et des EPCI fera l'objet d'une prochaine délibération, que les programmes spécifiques Natura 2000 et PAEC sont inchangés par rapport aux autres années, et que le budget annexe RNN prévoit des frais de personnel, de l'entretien de terrain et un remboursement au Parc des frais de fonctionnement de la structure.

Enfin, il rappelle que les budgets annexes Cap Tourisme et ENS sont clos au 31 décembre 2023.

## **VII – PASSAGE À LA M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 – BUDGET PRINCIPAL DU PARC**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a été instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Au vu de la nécessité du passage à la M57, qui devient obligatoire à toutes les catégories de collectivités locales et est programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Comité syndical valide donc le passage du budget principal du Parc en M57 développé.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

## **VIII – PASSAGE À LA M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 – BUDGET ANNEXE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE LA SEINE**

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical valide également le passage du budget annexe RNN en M57 développé.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

## **IX – AMORTISSEMENT ET RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS**

Selon la nomenclature M14, le Parc est dans l'obligation d'amortir les dépenses d'investissement effectuées (travaux, acquisitions, subventions versées), ainsi que les subventions reçues au titre du Contrat de Parc, pour les opérations d'investissement, à compter de 2010. Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical amortit en une seule fois les sommes concernées, lorsque la dépense et la recette sont effectuées à 100 %, lorsque la fiche opération est terminée.

Cette écriture comptable (opérations d'ordre) s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement et qu'un tableau détaillé de chaque amortissement, par opération et par imputation sera transmis à la trésorerie à l'appui des mandats et titres après le vote du budget primitif en mars de chaque année.

Le Comité valide donc le non-rattachement des charges et produits sur le budget principal du Parc et le budget annexe RNN.

## **X – RENOUELEMENT ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILES**

Dans le groupement de commandes du CIG, le coût de l'assurance automobile est exorbitant. Il a donc été fait des demandes de devis, actuellement en cours. Un premier a été reçu dont le montant s'élève à 8 204 € TTC/an.

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical valide le fait que les lots 2 et 4, resteront dans le groupement de commandes du CIG, étant donné que la procédure de consultation comprend 4 lots, et sachant que le lot « dommage aux biens » a été exclu de la consultation.

Le Comité décide donc de sortir le lot 3 - assurance automobile du groupement de commandes. Enfin, le Président est autorisé à en informer le CIG, à terminer la consultation et à signer tous documents afférents.

## **XI – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN POUR L'ANNEE 2024**

Vu la nécessité d'assurer des actions spécifiques et de proximité sur la partie valdoisienne du territoire du Parc qui n'entreraient pas dans les priorités régionales, le Parc et le Conseil départemental du Val d'Oise ont envisagé de s'engager comme pour les années précédentes depuis 2018 dans une convention de partenariat et de financement bilatérale et que celle-ci est une convention cadre couvrant la période de 2024 à 2026.

Les services départementaux et du Parc se sont rapprochés pour établir un projet de convention cadre qui répond aux besoins d'accompagnement des projets des collectivités locales, du territoire. L'objectif principal que s'est fixé le Département et le PNR du Vexin français dans le cadre de cette convention, est d'affirmer la ruralité vivante d'un territoire aux patrimoines remarquables qu'ils entendent préserver et valoriser.

Le Comité syndical valide le partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français pour les années 2024 à 2026, ainsi que la convention cadre et les fiches-projet 2024. Cette convention, incluant fiches-projet et gestion des espaces naturels sensibles départementaux (ENS), est signée pour 3 ans mais que les fiches-projet seront revues chaque début d'année.

Enfin, le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

## **XII – AVENANT 2023-2024 AU PROGRAMME SARE (FRANCE RÉNOV) DANS LE VAL D'OISE**

---

Le programme SARE, lancé fin 2020, vise à conseiller et accompagner la rénovation énergétique dans l'habitat privé du territoire, ainsi que le petit tertiaire. Au vu d'établir un nouvel avenant afin d'apporter les modifications pour 2024.

Le Comité syndical valide l'avenant 2023-2024 au programme SARE (France Rénov) dans le Val d'Oise, et prend acte des modifications apportées dans ce nouvel avenant pour 2024 notamment :

- Réintégration des actes « A4 Copropriétés » qui avaient été oubliés dans les précédents avenants, avec la possibilité que ces actes puissent également être réalisés par SOLIHA sur le territoire du Parc si nécessaire ;
- Adaptation du montant affecté à la « dynamique de rénovation » à la réalité des actions réalisées par le Parc (mobilisation des professionnels, formations, sensibilisation, chantiers démonstrateurs, etc.) en passant d'un montant total de 5 000 € à un total de 25 000 € (12 500 € CEE et 12 500 € PNR sur programme d'actions) ;
- Ajout de la possibilité que le Parc puisse être financé au titre du programme SARE pour les actes réalisés ponctuellement hors zone de convention avec les trois Communautés de Communes partenaires (CCVVS, CCVC et CCSI) : communes de Champagne-sur-Oise, Ronquerolles (CCHVO) et Parmain (CCVO3F) ;
- Rééquilibrage du montant du forfait CEE entre les actes A1 et A2, actualisation du montant des parts fixes et variables du CD95 au PNR au titre des actes A, ajout d'un paragraphe pour les actes C (dynamique de rénovation) en précisant le montant alloué à ces actes et en spécifiant que les dépenses engagées sont finançables avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

Enfin, le Président est autorisé à signer les conventions et tous documents afférents.

## **XIII – DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE CITOYENNE DANS LE VEXIN FRANÇAIS – PARTENARIAT AVEC « O WATT CITOYEN »**

---

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, le développement des énergies renouvelables met l'accent sur la valorisation du potentiel solaire notamment en ouvrant les projets d'installations solaires à l'investissement collectif et citoyen. Le Parc est ainsi en relation informelle avec les associations « Energie Partagée » et « O'Watt Citoyen » qui ont pour objet de promouvoir et développer la participation citoyenne dans des installations photovoltaïques. Le Comité syndical approuve la convention de partenariat entre le Parc, « Energie Partagée » et « O'Watt Citoyen » afin de développer l'énergie solaire photovoltaïque citoyenne dans le Vexin français.

Il prend acte des perspectives d'intervention de la coopérative « O'Watt Citoyen » et de « Energie Partagée Financement » au stade de réalisation des projets avec capacité concrète de portage et de collecte de l'investissement local.

Le Parc devient membre sociétaire de la coopérative « O'Watt Citoyen », à hauteur de 10 parts sociales d'une valeur unitaire de 100 €.

Enfin, le Président est autorisé à signer la convention de partenariat et tous documents afférents.

## **XIV – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

---

La Fondation du Patrimoine (délégation Ile-de-France) et le Parc collaborent depuis de nombreuses années en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine. Celle-ci a

animations pédagogiques pour tout public en lien avec les enjeux de préservation des patrimoines naturel et culturel.

Enfin, le Président est autorisé à finaliser et à signer les documents correspondants.

## **XVII – AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS ET LE CONSERVATOIRE DU VEXIN**

---

Le Comité syndical a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire du Vexin le 22 novembre 2021. A ce jour, il est nécessaire d'établir un avenant modificatif portant sur l'Article 2 : engagements et contributions du Parc naturel régional du Vexin français.

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Comité syndical valide l'avenant modificatif à la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Vexin français et le Conservatoire du Vexin, ci-annexé, portant sur l'Article 2, comme suit :

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS**

Suite à la réunion annuelle sur les pistes de collaboration et la programmation du Conservatoire du Vexin pour la saison 2023/2024, la participation financière du Parc sera répartie en deux volets :

- ⇒ Une participation à la saison culturelle du Conservatoire à hauteur de 2000 € annuels ;
- ⇒ Une participation sur des spectacles et événements ciblés en commun (Fête de la nature, vernissages d'expositions...) à hauteur de 2000 € annuels après proposition et acceptation de devis du Conservatoire et établissement de bons de commande. Les factures devront être déposées sur Chorus après la tenue des événements.

Le Comité syndical indique que le montant total de 4 000 € annuels sera imputé sur la fiche d'opération « Réseau des partenaires culturels », et que l'ensemble des autres articles de ladite convention restent inchangés.

Enfin, le Président est autorisé à signer l'avenant modificatif et tous documents y afférents.

## **XVIII – RENOUELEMENT DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

---

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Comité syndical valide le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire et approuve les grands axes présentés au Comité syndical ci-après :

### Principes méthodologiques

Le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire est une tâche importante, qui permet au Parc de confirmer ses missions de valorisation, de sensibilisation et de médiation des patrimoines. Il s'inscrit dans la volonté affichée du projet de Charte qui fait de la mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire une mesure prioritaire.

Le renouvellement en cours suit la procédure transmise par la DRAC Ile-de-France. Actuellement sont ainsi en cours d'élaboration :

- Un bilan : composé d'un premier volet portant sur la qualité architecturale, patrimoniale et paysagère du territoire, et d'un second volet dressant le bilan des années d'actions 2014-2024.
- Un projet d'action pour les 10 prochaines années de labellisation soit à horizon 2034.

Le bilan est d'ores et déjà largement avancé. Le sommaire en est présenté en annexe de ce rapport. Le nouveau projet sera à construire en lien étroit avec les partenaires du territoire dans l'année à venir.

L'ensemble de ce dossier sera remis et présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) qui l'examinera et statuera sur le renouvellement du label. La CRPA peut prononcer un refus, une acceptation sous conditions (demande de revoir une partie du projet) ou une acceptation pleine du bilan et du nouveau projet. L'acceptation du dossier donnera lieu à la signature d'une nouvelle convention de labellisation entre le Parc et l'Etat sur la base du projet proposé.

Afin de suivre la rédaction de ce dossier et la démarche de renouvellement, le Parc réunira une commission de coordination chargée du suivi du renouvellement. La composition de la commission de coordination répond aux recommandations de la DRAC Ile-de-France, et réunira a minima des représentants des organismes suivants :

- DRAC Ile-de-France
- UDAP 78 et 95
- Elus du Parc naturel régional du Vexin français
- Agents du Parc naturel régional du Vexin français
- CY Cergy Paris-Université
- Education nationale

#### Mise en cohérence de la révision de la Charte et du renouvellement du label

Le nouveau projet PAH est à construire avec l'appui des partenaires du Parc, et en cohérence avec la procédure de révision de la Charte duquel il est interdépendant. Il s'agit ici d'un modèle inédit au niveau national, puisque le Parc naturel régional du Vexin français reste à ce jour le seul PNR à porter un PAH en direct et pour tout son territoire. Aussi, le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire et la révision de la Chartes sont-ils menés en parallèle et de concert. La nouvelle Charte identifie d'ailleurs la mise en œuvre du label comme une de ses actions prioritaires.

L'intégration de nouvelles communes au périmètre de classement du Parc est un point important à prévoir dans le prochain projet Pays d'art et d'histoire. En effet, les communes qui intégreraient le Parc à l'occasion de la prochaine charte, intégreraient de la même façon le label Pays d'art et d'histoire.

Ainsi, l'objectif serait d'aboutir à la signature de la nouvelle convention Pays d'art et d'histoire concomitamment à l'adoption de la nouvelle Charte « Horizon 2040 » et du décret portant renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français. Le renouvellement du label interviendrait donc avec un léger décalage par rapport à la fin de conventionnement PAH du Parc en septembre 2024. Toutefois, ce retard est accepté par la DRAC Ile-de-France, dans la mesure où la démarche de renouvellement est engagée.

#### Première orientation du dossier de renouvellement

##### Bilans

Le plan du bilan d'actions à 10 ans est présenté en annexe du présent rapport. Il reprend les axes du projet de la convention de 2014.

Il ressort de ces bilans un investissement fort sur les axes 1, 2, et 4 en particulier. L'axe 3 portant sur le patrimoine immatériel et pensé en partenariat avec le service départemental de l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie (aujourd'hui disparu) a été moins investi du fait de difficultés méthodologies. L'axe 5 portant sur les réseaux et maillages de partenaires est satisfaisant mais des liens restent encore à développer avec la Ville d'art et d'histoire de Pontoise pour arriver aux objectifs fixés par la convention.

Il apparaît globalement que les projets du Pays d'art et d'histoire sont orientés en premier lieu vers des actions particulièrement qualitatives. Les actions au long cours appuyées sur la qualité des propositions, l'implication des habitants sont davantage favorisées par rapport à la reproduction d'actions permettant de toucher massivement du public. Ainsi des actions de long terme ont été entreprises avec par exemple le projet des Atlas du Patrimoine bâti, particulièrement complet, ou des visites flash en lien avec la révision des PLU. De même, inscrits dans la logique de la politique éducative du Parc, les projets scolaires PAH sont des projets au long cours avec les classes, personnalisés pour chaque commune et classe (atlas du patrimoine junior notamment). Cette approche qualitative semble la plus pertinente pour un PAH francilien, moins concerné par la fréquentation touristique que d'autres territoires. Toutefois on peut noter au global un impact chiffré satisfaisant tant sur le nombre de projets réalisés et de support réalisés, que sur le public touché. Citons par exemple les près de 2700 personnes touchées par les Rendez-vous Pays d'art et d'histoire de 2016 et 2022 ou encore les 900 scolaires concernés par un projet pédagogique sur la thématique du patrimoine.

Par ailleurs, le Parc s'est engagé dans un processus de création d'un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), reposant sur une exposition itinérante et une révision des contenus du musée du Vexin français. En septembre 2023, une première étude a permis d'envisager les axes pour la mise à jour des contenus du musée du Vexin français. Le projet se poursuit avec l'appui de la DRAC et constitue également un point positif pour appuyer la demande de renouvellement du label.

#### Projet

Le projet reste à définir aujourd'hui au regard du bilan, mais aussi des échanges avec les partenaires. Quelques orientations toutefois peuvent d'ores et déjà être prises en compte :

- Impliquer davantage communes et communautés de communes dans le label porté par le Parc via des actions coconstruites notamment pour les amener à s'approprier le label et bénéficier davantage des possibilités de cet outil. Une attention particulière sera aussi à porter sur les nouvelles communes du Parc.
- Poursuivre la mise en œuvre et faire vivre le CIAP du Vexin français.
- Travailler sur le lien entre nature et culture et intégrer les questions de la transition écologique dans les actions.
- Travailler la notion de patrimoine et de ce qui fait patrimoine dans un territoire rural comme le Vexin français (que protège-t-on ? pourquoi ? pour qui ? comment ?).
- Poursuivre et renforcer les liens avec la Ville d'art et d'histoire de Pontoise.

Ces grands axes restent présentés à titre d'hypothèses et ne sont pas définitifs.

Le Comité approuve, ci-dessous, le calendrier proposé pour ce renouvellement :

- ⇒ Décembre 2023 : première réunion de la commission de coordination (présentation du bilan des actions),
- ⇒ 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : finalisation des bilans et proposition de premiers axes de projet,
- ⇒ 2<sup>e</sup> trimestre 2024 : 2<sup>e</sup> réunion de la commission de coordination (présentation des axes du projet),
- ⇒ 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2024 : consultation des partenaires sur le futur projet et co-construction,
- ⇒ 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : 3<sup>e</sup> réunion de la commission de coordination (présentation du projet finalisé),
- ⇒ 2<sup>e</sup> trimestre 2025 : finalisation et correction du projet,
- ⇒ Fin 2025 (selon calendrier de la révision de la Charte) : soumission du projet à la CRPA.

Le Président ou son représentant est autorisé à déposer et présenter le dossier de renouvellement

de candidature auprès de la CRPA,

Enfin, le Président ou son représentant est autorisé à signer toutes conventions relatives au renouvellement du label ainsi qu'à sa mise en œuvre.

### **XIX – POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CERGY-PONTOISE VEXIN FRANÇAIS : AVENANT N°2 À LA CONVENTION CADRE AVEC L'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE (CACP), CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ECO-DÉVELOPPEMENT DE VILLARCEAUX (CEV) ET RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILE-DE-FRANCE (CAIF)**

---

Au vu de la nécessité de renouveler la convention signée pour l'année 2023 et qui est aujourd'hui caduque entre la CAIF le Parc et la CACP, pour la mise en œuvre de certaines actions du PAT, notamment sur les thématiques suivantes :

- Installation/transmission des exploitations,
- Protection des ressources,
- Soutien à la création de filières locales,
- Développement d'une restauration collective locale et de qualité,
- Sensibilisation du monde agricole à la transition agricole et alimentaire,
- Participation globale au projet.

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité syndical valide l'avenant n° 2 à la convention cadre avec l'agglomération de Cergy Pontoise (CACP), la convention avec le Centre d'Eco-Développement de Villarceaux (CEV) et le renouvellement de la convention avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (CAIF).

Le financement attribué au CEV s'élève à 15 000 € financé avec une subvention du plan de relance de 6 000 €, soit un coût de 9 000 € partagé à parts égales entre le Parc et la CACP, dans le cadre du budget voté pour le PAT.

Le financement attribué à la CAIF s'élève à 15 000 € financé avec une subvention du plan de relance de 6000 €, soit un coût de 9000 € partagé à parts égales entre le Parc et la CACP, dans le cadre du budget voté pour le PAT.

Le Président est autorisé à finaliser et signer tous documents y afférents.

### **XX – ELECTION DE REPRÉSENTANTS DU PARC DANS DIFFÉRENTES INSTANCES**

---

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical désigne pour représenter l'Association pour le développement agricole durable en Seine aval (ADADSA) :

- ✎ Benjamin DEAMILLY, en tant que délégué titulaire,
- ✎ Jean-François RENARD, en tant que délégué suppléant.

La Préfecture du Val d'Oise a sollicité le Parc pour le renouvellement des membres du Comité de gestion de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine.

Ainsi, pour représenter le comité de gestion de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine, le Comité désigne :

- ✎ Dominique HERPIN POULENAT, en tant que délégué titulaire,
- ✎ Laurent CAMUS, en tant que délégué suppléant.

## XXI – QUESTIONS DIVERSES

---

Le Président rappelle que la soirée de restitution des petits moments du Vexin aura lieu le 12 décembre 2023.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

